

DIPLÔME EXTRA-COMMUNAUTAIRE – SELECTION 2025

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

1. La photocopie du diplôme de masseur-kinésithérapeute ou d'un titre équivalent (l'original devra être fourni lors de l'admission en formation)
2. Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire interne et tégumentaire) ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.
3. La traduction en français, par un traducteur agréé auprès des tribunaux français, de l'ensemble des documents 1 et 2
4. Un curriculum vitae
5. Une lettre de motivation détaillée et argumentée
6. La fiche d'inscription jointe
7. Une pièce d'identité en cours de validité
8. Un chèque à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de 130 euros, correspondant à l'inscription, à l'épreuve d'admissibilité et aux épreuves d'admission le cas échéant

Attention : Le traitement du dossier se fera uniquement à la clôture des inscriptions. Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra être pris en considération. Les droits d'inscription resteront acquis aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dès le dépôt du dossier (même en cas de dossier incomplet). **Aucun remboursement ne pourra être possible quel que soit le motif.**

DOSSIER A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

A l'attention de Mme FORRER Kelly

6 rue Saint Marc 67000 STRASBOURG

Entre le 6 janvier et le 31 janvier 2025 (le cachet de la poste faisant foi)